



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE DU BASSIN FERRIFERE
CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE – 11 SEPTEMBRE 2007

Présents :

Christian Eckert, président de la CLE
Denis Lange, CRL
Michel Aguilhaume, BRGM
Stéphanie Griès-Bèle, CRL
Anne Fenech, CRL
Claire Bernat, AERM
Céline Conan, AERM
Philippe Larivière, CG 54
Céline Dyrda, CG 57
Jean-François Damien, maire de Grand-Failly
Alain Mercier, maire de Doncourt les Conflans
Guy Saprani, FPPMA 54
Charles Baudoin, CA 54
Henri Boguet, maire de Fontoy
Denis Schitz, maire de Tressange
Marcel Klammers, maire de Sainte Marie aux
chênes
Pierre Keller, maire d'Amanvillers
Lucien Mazzocco, président du SIEP Piennes
Benoît Bronique, LNE
Olivier Bertrand, CCI 57
André Vilmint, Propriété Agricole 57
Aurélie Vasseur, FPPMA 55
Sébastien Mougenez, ONEMA
Pascal Veret, ONEMA
Anne Oberlé, FREDON Lorraine
Jean Baudet, MISE 57
Régis Lorton DDAF 54
Guillaume Giro, CG 55
Monette Cascinelli, CRL
Arnaud Joulin, DRAF - SRPV Lorraine
Jackie Lagrange, CA Portes de France Thionville
Patrick Neu, Arcelor Mittal
Sébastien Claude, CDA 54
Sébastien André, CDA 54
Philippe Vannier, DRASS Lorraine
Alain Even, CCI 54
Jean-François Tonnelier, CM 57
Michel Causin, CRW
Claude Lauer, CRW

Jean-Marie Fernandez, AERM
Jean-Marc Vauthier, AERM
Karine Nogueira, SOVAB - ARMUE
Yves Baldin, mairie Longwy
Gérard Folny, DRIRE Lorraine
Patrice Dumet, DRIRE Lorraine
Francis Mallet, DDE 54
Norbert Barthelemy, SICO
Christian Baron, SICO
Jean-Marie Delrue, DIREN
Hervé Richard, DIREN
François Wedraogo, DIREN

Excusés :

Daniel Ringenbach, SDAA 54
Patrick Weiten, CG 57
Clément Larcher, CG57
Martial Miraucourt, maire de Givrauval
Jean-Marie Lambert, maire de Varennes
en Argonne
Philippe David, maire de Hayange
Daniel Priscal, maire de Neufchef
René Gori, maire de Nilvange
François Brelle, président du SIEP
Mangiennes
Jean-Pierre Carolus, CRCI
Claude Bertsch, Mirabel LNE
Jean Dumont, DRAF
Michel Mariuzzo, CG 54
Jackie Aliventi, maire de Boulange
Nicole Chrétien, Familles de France
Aurélie Toussaint, PNR Lorraine
Daniel Guilhen, maire de Ville sur Yron
DDAF 54 : M. Janel et Mmes Chenot et
Laderrière
DDASS 55
DDASS 54
DDASS 57
Dominique Anquez, ARMUE
Philippe Mouraux, CDA 57

Ordre du jour :

- 1- Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) : SDAGE et programme de mesures
- 2- Elaboration du SAGE bassin ferrifère : groupes de travail thématiques et préconisations
- 3- Plaquette de communication
- 4- Points divers

La réunion est présidée par Christian Eckert, président de la CLE.

Point n°1 : DCE – SDAGE : programme de mesures et objectifs environnementaux. Propositions sur le bassin ferrifère

Claire Bernat et Céline Conan de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse présentent l'état d'avancement de la **mise en œuvre de la DCE** dans le bassin Rhin Meuse, et plus particulièrement dans le bassin ferrifère.

Les étapes de l'élaboration des mesures (du Programme de Mesures) et des objectifs (du SDAGE) sont présentées :

- Après l'identification des mesures nécessaires à l'atteinte du Bon Etat des masses d'eau, l'estimation de leurs coûts et l'évaluation de leur impact sur le milieu, un travail sur la **faisabilité et l'acceptabilité des mesures** a été mené.
- Suite à cette analyse, des **propositions d'objectifs** par masse d'eau sont effectuées, en cohérence avec des mesures compatibles.

L'analyse de la faisabilité et de l'acceptabilité des mesures est basée sur l'évaluation du délai réaliste de leur mise en œuvre (faisabilité technique), du temps de réponse du milieu (conditions naturelles) et sur une analyse économique, qui vise à évaluer le caractère disproportionné ou non des dépenses, en référence au rythme d'investissement actuel. Des indicateurs économiques spécifiques à chaque famille de mesures sont pris en compte, comme le prix de l'eau par exemple pour l'assainissement.

Les résultats de cette analyse conduisent à proposer, selon les masses d'eau, un objectif de Bon Etat en 2015 ou à demander une dérogation en termes de report de délai (2021 ou 2027, ce qui suppose un étalement dans le temps pour la mise en œuvre des mesures), ou en termes d'objectif moins strict.

Pour les masses d'eau de surface, au final, les propositions d'objectifs se déclinent selon 3 catégories :

- Bon Etat en 2015 : Le bon état est accessible (les mesures existent) et possible techniquement et économiquement d'ici 2015,
- Le bon état est accessible mais impossible techniquement ou économiquement d'ici 2015 : report d'échéance à 2021,
- Le bon état n'apparaît pas accessible en l'état des techniques disponibles, identifiées et envisageables aujourd'hui : report d'échéance à 2027.

En ce qui concerne les masses d'eau souterraines, certaines ont pour objectif le bon état en 2015, d'autres en 2027 (en liaison avec des délais de réponse assez longs des aquifères). Pour les réservoirs miniers, un objectif moins strict sera proposé en raison des teneurs élevées en sulfates et des incertitudes le rythme d'évolution de ces teneurs (la norme de potabilité, utilisée pour la définition du bon état, est à 250 mg/l).

Le SAGE devra contribuer activement à la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs fixés par le SDAGE. Il s'inscrit par ailleurs à une échelle plus fine qui lui permettra d'être plus précis que le SDAGE et le programme de mesures, en développant une approche volontariste, en accord avec des ambitions locales qu'il pourra porter.

Concernant les **soutiens d'étiage**, ils ne sont pas considérés comme une mesure classique, et à ce titre ils n'ont pas été pris en compte dans l'analyse car il apparaît préférable de ne pas les imposer comme une mesure obligatoire dans le programme de mesures de la DCE. Mais ils pourraient constituer toutefois une mesure spécifique du SAGE bassin ferrifère. Il appartiendra aux acteurs de décider s'ils souhaitent mettre en place ce type de mesures, dans le cadre du SAGE.

Reportez-vous au document de l'Agence situé sur le site internet pour le détail de la présentation. Une synthèse des propositions d'objectifs pour l'ensemble des masses d'eau du bassin ferrifère est jointe en annexe.

Questions :

Christian Eckert demande, dans la mesure où les soutiens d'étiage ne figurent pas dans le programme de mesures, si ceux-ci sont souhaitables ou non, et s'ils seront financés comme les autres mesures.

Claire Bernat répond que le soutien d'étiage n'est pas inscrit comme une mesure « obligatoire » dans le programme de mesures, une telle mesure engagerait dès à présent les collectivités concernées. Toutefois, cette mesure peut être souhaitable pour l'atteinte du bon état. C'est le cas pour le Woigot et le ruisseau de la Vallée, pour lesquels une étude de l'Agence de l'eau a montré la nécessité des soutiens de débit pour l'atteinte du bon état. On ne dispose pas d'évaluations de l'efficacité d'une telle mesure pour les autres cours d'eau potentiellement concernés par cette problématique.

Le SAGE pourra retenir les soutiens de débits comme mesure. Par ailleurs, d'autres mesures peuvent également être mises en œuvre pour gérer la problématique des débits d'étiage.

Pierre Keller soulève le problème du **renouvellement des réseaux** : il y aurait un vieillissement prématuré des réseaux à cause de l'agressivité des eaux sulfatées des réservoirs miniers. Il demande si les syndicats seront aidés pour gérer ce problème.

Christian Eckert ajoute que l'on peut également se demander si **les financements de l'Agence de l'eau** se limiteront à partir de 2010 à la mise en œuvre des mesures du programme de mesures. Cela serait dommage, pour l'exemple cité notamment, dans la mesure où le système des réservoirs miniers est complexe, avec beaucoup d'interactions : le prélèvement des eaux du réservoir, s'il entraîne la corrosion des réseaux, favorise également le renouvellement des eaux du réservoir et par là-même la baisse des teneurs en sulfates...

Claire Bernat répond que le programme de mesures représente déjà un volume important d'interventions.

Christian Eckert répond que cela ne recouvre pas l'ensemble des actions à mettre en œuvre, concernant l'AEP en particulier.

Claude Lauer, au vu de la présentation indiquant que le délai de la mise en œuvre des mesures peut être allongé à cause de problèmes liés à la **maîtrise d'ouvrage**, demande des précisions sur ces problèmes.

Claire Bernat répond que pour des programmes ambitieux, sur des linéaires importants de cours d'eau notamment, le temps nécessaire pour convaincre les différents acteurs concernés de s'investir dans les projets est parfois long.

Christian Eckert ajoute que les configurations sont variées dans le bassin ferrifère : la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de cours d'eau peut être assurée par des communautés d'agglomération (exemple du Val de Fensch), des syndicats d'assainissement (CRW),... Parfois il n'y a pas de collectivités compétentes, sur la Crusnes amont par exemple.

Claude Lauer souligne, que les problématiques d'AEP, assainissement, sont liées et doivent converger, et dans la mesure du possible doivent être traitées par des structures homogènes et polyvalentes.

Christian Eckert est d'avis qu'il faut laisser les maîtres d'ouvrage s'organiser, en fonction des politiques locales.

Philippe Larivière demande qui a réalisé les travaux présentés, notamment en ce qui concerne **l'acceptabilité économiques des mesures** par rapport au **prix de l'eau**. C'est la première fois qu'il voit ces résultats.

Christian Eckert indique que ce n'est pas la Commission Locale de l'Eau.

Céline Conan répond que c'est la commission SDAGE de la DCE, réunie en février 2007, qui a piloté ces travaux, réalisés notamment par la socio-économiste de l'AERM.

L'acceptabilité des mesures en assainissement est évaluée en fonction de l'augmentation du prix de l'eau engendrée par l'application des mesures, par commune, cette augmentation étant considérée par rapport au prix moyen sur le bassin Rhin Meuse et par rapport au prix actuel sur la commune. La référence considérée comme acceptable correspond au rythme d'investissement actuel.

Ces résultats seront présentés aux Commissions Géographiques Meuse Chiers et Moselle Sarre en septembre et en octobre.

Claire Bernat ajoute qu'une réunion spécifique ou une note pourrait être envisagée pour apporter aux membres de la CLE plus de précisions sur cette question.

Pierre Keller souligne que le prix de l'eau comprend l'AEP et l'assainissement et dépend de différents facteurs, variables suivant les communes, comme les redevances, la marge des producteurs,...

Claude Lauer demande quelles seront les **conséquences de la non atteinte des objectifs** de bon état.

Claire Bernat répond que l'atteinte des objectifs de bon état aux échéances fixées est un engagement de l'Etat vis à vis de l'Union Européenne.

Christian Eckert souligne que la DCE ne doit pas être perçue comme une contrainte. La vision que nous devons développer doit être positive au contraire. Les membres de La Commission Locale de l'Eau doivent se considérer comme des acteurs à part entière de la politique communautaire de gestion de l'eau, à l'échelle du bassin ferrifère.

Henri Boguet se montre surpris des **délais** avancés pour la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs. D'autre part, le débordement futur du **réservoir Nord** dans la Fensch n'a pas été abordé.

Claire Bernat répond que les délais indiqués sont les délais nécessaires à la mise en œuvre des mesures et à la « récupération » des milieux, les temps de réponse peuvent être longs, surtout pour les eaux souterraines.

Céline Conan répond que les évaluations réalisées prennent en compte l'année hydrologique 2005 et ne peuvent pas prendre en compte le débordement futur du réservoir Nord (pas de données).

Christian Eckert ajoute qu'un point d'information sur l'ennoyage en cours du bassin Nord pourra être présenté lors des prochaines réunions de la CLE.

Guy Saprani demande si les **évolutions des pratiques culturelles**, en relation avec la production d'agro-carburants et la limitation des jachères, ont été prises en compte dans les évaluations de bon état. Quel sera d'autre part le devenir des bandes enherbées ?

Céline Conan répond que l'hypothèse retenue est celle du maintien des cultures actuelles. Le maintien des bandes enherbées fait partie des mesures du programme de mesures.

Charles Baudouin confirme que les bandes enherbées vont subsister. D'autre part des jachères faunistiques (peu productives) seront conservées.

Christian Eckert souligne qu'une actualisation des évaluations pourra être nécessaire en fonction de l'avancement de la connaissance. Le SAGE doit afficher des ambitions selon lui, aborder toutes les questions dans un esprit d'ouverture et de concertation, et saisir l'opportunité de la démarche pour inscrire toutes les mesures identifiées comme souhaitables dans cette perspective.

Point n° 2 : Elaboration du SAGE bassin ferrifère : groupes de travail thématiques et préconisations

Stéphanie Griès-Bèle présente l'avancement de l'élaboration du SAGE bassin ferrifère. Cinq **groupes de travail thématiques** ont été constitués : AEP, assainissement, industrie, agriculture et pollutions diffuses, milieux. Ils sont chargés d'élaborer, en concertation, les préconisations qui constitueront le cœur du SAGE.

Les groupes de travail se sont réunis une première fois fin juin-début juillet 2007. Ils se réuniront la prochaine fois fin septembre –début octobre 2007.

Les **sous-commissions géographiques** du SAGE se réuniront en fin d'année pour information et concertation sur les travaux des groupes de travail.

Le projet de SAGE pourrait être rédigé en 2008, avec une approbation possible du SAGE (après consultation du public et des organismes concernés) à l'horizon 2009-2010.

Christian Eckert souligne l'importance des travaux en cours et la nécessaire implication des acteurs. Il rappelle que les **mesures du SAGE seront opposables** aux administrations et aux tiers.

Point n° 3 : Plaquette de communication

Christian Eckert présente la plaquette finalisée de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE du bassin ferrifère. L'objectif est de restituer le travail réalisé, afin de sensibiliser les acteurs sur le territoire du SAGE et d'informer le grand public par le biais de relais tels que les mairies.

La plaquette sera distribuée d'ici fin septembre à 800 structures concernées par la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE (communes, syndicats, intercommunalités, associations,...) et structures relais (mairies, bibliothèques).

Point n° 4 : Points divers

Christian Eckert indique que des **changements de composition de la CLE** sont intervenus, au niveau des chambres d'agriculture notamment. Il rappelle qu'un membre ne peut être membre dans plusieurs collèges. La nomination de Simon Watrin, déjà membre dans le collège des élus locaux, par la chambre d'agriculture de la Meuse, devra être revue.

Il rend hommage à Monsieur Felici, Président du SIVOM de l'Alzette et maire d'Audun le Tiche, décédé le 5 juin 2007, et indique qu'il devra être remplacé au sein de la CLE.

Annexe : propositions d'objectifs des masses d'eau du bassin ferrifère (extrait des dossiers de réunion des commissions géographiques Moselle Sarre et Meuse Chiers d'octobre et de novembre 2007).

| Etat prévisionnel des masses d'eau de surface : | Objectif théorique | Echéance | Motif |
|---|--------------------|----------|---|
| MESURES DE BASE + COMPLEMENTAIRES | | | |
| MASSE D'EAU DE SURFACE | | | |
| ALZETTE | Bon état | 2015 | |
| BASSE VIRE | Bon état | 2021 | Coût de l'assainissement disproportionné |
| CHIERS 1 | Bon état | 2015 | |
| CHIERS 2 | Bon état | 2015 | |
| CONROY 1 | Bon état | 2015 | |
| CONROY 2 | Bon état | 2021 | Hydromorphologie : Faisabilité technique et conditions naturelles |
| CRUSNES 1 | Bon état | 2027 | |
| CRUSNES 2 | Bon état | 2015 | |
| DORLON | Bon état | 2015 | |
| FENSCH | Bon potentiel | 2015 | |
| KIESEL 1 | Bon état | 2021 | Coût de l'assainissement disproportionné |
| KIESEL 2 | Bon potentiel | 2015 | |
| LONGEAU (AFFL. YRON) | Bon état | 2015 | |
| MOULAIN 1 | Bon état | 2015 | |
| MOULAIN 2 | Bon état | 2021 | Coût de l'assainissement disproportionné Hydromorphologie : Faisabilité technique et conditions naturelles |
| ORNE 1 | Bon état | 2021 | Coût de l'assainissement disproportionné |
| ORNE 2 | Bon état | 2015 | |
| OTHAIN 1 | Bon état | 2027 | |
| OTHAIN 2 | Bon état | 2021 | Hydromorphologie : Coût disproportionné |
| OTHAIN 3 | Bon état | 2015 | |
| RAWE | Bon état | 2015 | |
| RUISSEAU DE HOMECOURT | Bon potentiel | 2015 | |
| RUISSEAU DE JOUAVILLE | Bon état | 2015 | |
| RUISSEAU DE L'ABREUVAUX | Bon état | 2015 | |
| RUISSEAU DE L'ETANG DE PARFOND RUPT | Bon état | 2015 | |
| RUISSEAU DE STE-MARIE | Bon état | 2015 | |
| RUISSEAU DES RUS | Bon état | 2015 | |
| RUISSEAU D'HATTONVILLE | Bon état | 2015 | |
| RUISSEAU DU FOND DE LA CUVE 1 | Bon état | 2015 | Coût de l'assainissement disproportionné Hydromorphologie : Faisabilité technique et conditions naturelles |
| RUISSEAU DU FOND DE LA CUVE 2 | Bon état | 2021 | |
| VEYMERANGE | Bon état | 2015 | |
| WOIGOT 1 | Bon état | 2027 | |
| WOIGOT 2 | Bon état | 2021 | Coût de l'assainissement disproportionné Hydromorphologie : Faisabilité technique et conditions naturelles |
| YRON | Bon état | 2027 | |

| Etat prévisionnel des masses d'eau souterraines | Objectif théorique | Echéance | Motif du report |
|--|------------------------------|-----------------|--|
| Plateau lorrain versant Rhin | Bon état | 2015 | |
| Grès du Lias inférieur d'Hettange Luxembourg | Bon état | 2015 | |
| Argiles du Lias des Ardennes | Bon état | 2015 | |
| Argiles de la Woevre | Bon état | 2015 | |
| Argiles des Ardennes | Bon état | 2015 | |
| Réservoir minier du bassin ferrifère lorrain | Objectif moins strict | 2015 | Incertitude sur l'évolution des teneurs en sulfates |
| Calcaires du Dogger des côtes de Meuse ardennaises | Bon état | 2027 | |
| Calcaires du Dogger des côtes de Moselle | Bon état | 2027 | |
| Calcaires oxfordiens | Bon état | 2027 | |
| Alluvions de la Meuse, de la Chiers, de la Bar | Bon état | 2027 | |
| Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe | Bon état | 2027 | |